

Lettres de  
S. Ber-  
nard.

de demeurer en place, & qui étoit débœuffant à son Abbé, ils devoient fe réjouir de ce qu'il étoit presentement changé, & de ce qu'il demeroit dans un Monastere où il accomplissoit les vœux qu'il avoit faits chez eux. On rapporte ces deux Lettres à l'an 1125.

Dans la soixante & neuvième, il console Guy Abbé de Troisfontaines affligé de ce qu'en celebrant la Messe il luy étoit arrivé de consacrer un Calice dans lequel on n'avoit mis que de l'eau par mégarde; parce que cette faute n'étoit arrivée que par inadvertance ou par negligence, & non pas par malice. Il lui impose néanmoins pour penitence & à celui qui l'avoit servi à cette Messe, de reciter tous les jours jusqu'à Pâques les sept Pseaumes Penitentiels, & de recevoir sept coups de discipline. Il approuve ce qu'il avoit fait quand il s'étoit apperçu qu'il n'y avoit point de vin dans le Calice, en versant du vin sur une parcelle de l'Hostie consacrée; parce que quoiqu'il ne fût pas changé par une consecration propre & solemnelle au Sang de JESUS-CHRIST, il étoit toutefois devenu sacré par le Contact du Corps de JESUS-CHRIST; il ajoute qu'il y a néanmoins un Ecrivain qui a soutenu que le Sacrifice ne pouvoit être valable sans qu'il y eût du pain, du vin & de l'eau; en sorte que si l'une de ces trois choses manquoient, les autres n'étoient pas sanctifiées: que chacun peut avoir là-dessus tel sentiment qu'il voudra; mais que pour luy si pareille chose lui arrivoit, il feroit la même chose qu'il avoit fait celui à qui il écrit, ou qu'il recommenceroit la Messe à ces mots, *Simili modo postquam conatum est, &c.* & qu'il acheveroit le reste du Sacrifice; ne doutant point que le pain ne fût consacré séparément, & que quand même on ne consacrerait pas l'espece du vin, la consecration du pain ne fût véritable & réelle.

Dans la soixante & dixième, il avertit ce même Abbé de traiter un de ses Religieux avec plus de douceur, & de revoquer les Jugemens rigoureux qu'il avoit rendus contre lui.

Dans la soixante & onzième adressée aux Moines de cette Abbaye, il leur mande qu'il n'a pas encore trouvé l'occasion de leur rendre visite, & il les console de la mort de l'Abbé Roger.

La soixante & douzième est adressée à Rainaud Abbé de Foigni; il lui écrit sur la qualité de Perc que cet Abbé lui avoit donnée; il la refuse avec beaucoup d'humilité, & ne veut accepter que celle de frere.

Dans la soixante & treizième & dans la soixante & quatorzième, il console & fortifie cet Abbé qui étoit chagrin & embarrassé de ce qu'il étoit élevé à cette dignité.

Dans la soixante & quinzième il dissuade

Tom. IX.

Artaud Abbé de Prully d'envoyer de ses Religieux pour fonder un Monastere en Espagne.

Lettres de  
S. Ber-  
nard.

Dans la soixante & seizième il conseille à l'Abbé des Chanoines Reguliers de S. Pierre-mont au Diocèse de Toul, de faire ses efforts pour retirer du desordre un de ses Religieux, qui étoit retourné dans le monde & s'y étoit marié.

La soixante & dix-septième est le quatrième des Opufiles.

Dans la soixante & dix-huitième il congratule Suger Abbé de S. Deais, de ce qu'il avoit mis la reforme dans son Monastere, & de ce qu'il avoit quitté le faîte extérieur qu'il avoit auparavant, & le loué d'avoir pris une si sainte résolution. Sur la fin de cette Lettre il declame contre Estienne de Garlande Diacre qui étoit Grand Maître de la Maison du Roi, portoit les armes, & possédoit plusieurs Benefices. Cette Lettre est de l'an 1127.

La soixante & dix-neuvième est écrite à Luc Abbé de Couffy de l'Ordre de Prémontré dans le Diocèse de Laon; auquel il conseille d'envoyer un de ses Religieux qui avoit commis le péché de la chair, dans quelque maison éloignée de son Ordre pour y faire penitence.

Dans la quatre-vingtième il console Guy Abbé de Moleme d'une injure qui lui avoit été faite, & l'exhorte de ne pas songer à en tirer vengeance, mais de pardonner à celui qui la lui avoit faite.

Par la quatre-vingt-unième il assure Gerard Abbé de Potieres au Diocèse de Langres, qu'il n'a rien écrit au Comte de Nevers contre la personne, mais seulement pour son Eglise, afin qu'elle fût en paix.

Dans la quatre-vingt-deuxième il détourne Estienne Abbé de Saint Jean de Chartres, du dessein qui lui étoit venu de quitter la conduite de son Monastere pour s'en aller en Jerusalem.

Dans la quatre-vingt-troisième il console Simon Abbé de S. Nicolas aux Bois dans le Diocèse de Laon, de la persecution qu'il souffroit de la part de ses Religieux. Nous apprenons par les Lettres de Samson Archevêque de Rheims & de Josselin Evêque de Soissons au Pape Innocent II. que ces Moines étoient mécontents de leur Abbé, parce qu'il avoit restitué à l'Evêque d'Arras quelque Cure dont ils étoient en possession.

Par la Lettre suivante écrite à ce même Abbé il le prie de recevoir & de traiter doucement un Moine qu'il lui renvoie.

La quatre-vingt-cinquième adressée à Guillaume Abbé de Saint Thierry, est un compliment

H

meat